



COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 5 AVRIL 2018

AM/PB/LAG 1 - Dpt 2018/S/ 1073 /DAG
Réf. : CRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 5 avril 2018 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire, pour examiner les questions portées à l'ordre du jour.

Le procès verbal de la séance du jeudi 22 février 2018 a été approuvé à l'**UNANIMITE**.

FINANCES COMMUNALES

Vote du taux des trois taxes directes locales – Exercice budgétaire 2018.

L'assemblée communale :

DECIDE de fixer les taux d'imposition aux différentes taxes locales directes ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation : taux inchangé soit 15,48 %

Taxe sur les propriétés foncières bâties : taux inchangé soit 30,11 %

Taxe sur les propriétés foncières non bâties : taux inchangé soit 52,83 %

(Délibération n°01.04.2018 adoptée à l'UNANIMITE - 6 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI)

FINANCES COMMUNALES

Droits de place, marchés et taxis – Actualisation des tarifs – Exercice budgétaire 2018.

L'assemblée communale :

DECIDE de fixer les droits de place ainsi qu'il suit pour l'année 2018 :

- **Étal de marchands forains pour foires et manifestations exceptionnelles :**

Le mètre linéaire de façade : 6,75 euros/jour (tarif inchangé)

- **Manèges, loteries, attractions et autres occupations du domaine public :**

a) 0 à 49 m² 23,60 euros/jour (tarif inchangé)

b) 50 à 100 m² 32,20 euros/jour (tarif inchangé)

- **Manèges, loteries, attractions et autres occupations du domaine public pour la fête de la Sainte Anne (forfait 3 jours) :**

a) 0 à -15 m² 23,60 euros (tarif inchangé)

b) 15 à 49 m² 32,20 euros (tarif inchangé)

c) 50 à 100 m² 45,10 euros (tarif inchangé)

- **Véhicules forains d'alimentation, d'exposition :**

a) 0 à -15 m² : 6,50 euros/jour ou forfait de 20,70 euros à partir de 4 jours pour la semaine (tarifs inchangés)

b) 15 à 49 m² : 23,60 euros/jour ou forfait de 94,40 euros à partir de 4 jours pour la semaine (tarifs inchangés)

c) 50 à 100 m² : 32,20 euros/jour ou forfait de 128,80 euros à partir de 4 jours pour la semaine (tarifs inchangés)

- **Redevance annuelle des taxis : 266,00 (tarif inchangé)**

- **Emplacements contigus aux établissements bancaires réservés aux transporteurs de fonds : 1 311 euros par an et par unité**

(Délibération n°02.04.2018 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO)

CIMETIERES COMMUNAUX

Actualisation des tarifs des concessions pour l'année 2018.

L'assemblée communale :

APPROUVE les tarifs des concessions proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2018, à savoir :

CONCESSION	TERRAIN	BATI	PRIX
QUINZENAIRE - TERRE 2 places	369 €	-----	369 €
TRENTENAIRE - TERRE 2 places	567 €	-----	567 €
URNES FUNERAIRES CIMETIERE LES COLLINES	-----	521 €	521 €
COLUMBARIUM 10 ANS - 4 URNES	-----	685 €	685 €
COLUMBARIUM 30 ANS - 4 URNES	-----	1 780 €	1 780 €
COLUMBARIUM 50 ANS - 4 URNES	-----	2 876 €	2 876 €
COLUMBARIUM PERPETUEL - 4 URNES	-----	5 067 €	5 067 €
CONCESSION PERPETUELLE - BATIE 2 PLACES	1 970 €	2 677 €	4 647 €
CONCESSION PERPETUELLE - BATIE 6 places	2 917 €	3 989 €	6 906 €
CONCESSION PERPETUELLE - TERRE 4 / 6 PLACES	2 917 €	-----	2 917 €
CONCESSION PERPETUELLE - TERRE 2 PLACES	2 412 €	-----	2 412 €

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal fonction 026 – article 70311.

RAPPELLE que le tiers du prix du terrain des concessions perpétuelles sera reversé au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

(Délibération n°03.04.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Attribution de subventions aux associations - Exercice budgétaire 2018 – 1ère répartition.

L'assemblée communale :

APPROUVE la liste des subventions de fonctionnement attribuées, telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Attributaire	Libellé	BP 2018
<i>citoyenneté</i>	Animateurs sociaux urbains sans frontière	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>citoyenneté</i>	Association pour la gestion du foyer socio culturel des Peyrards et des Mayans	Subvention annuelle de fonctionnement	2 400,00
<i>citoyenneté</i>	Association des Commerçants de Notre Dame Limite	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>citoyenneté</i>	Cercle populaire	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>citoyenneté</i>	CIQ des Caillols	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
<i>citoyenneté</i>	CIQ du Vallon des Peyrards	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
<i>citoyenneté</i>	Espace Jeunes Septèmes	Quiz intergénérationnel	380,00
<i>citoyenneté</i>	SOS femmes	Politique de la Ville/CLS	4 100,00
<i>coopération décentralisée</i>	Collectif des bibliothécaires COBIAC	Projet lecture Liban Hermel	600,00
<i>culture</i>	Association les Amis de l'Orgue	Subvention de fonctionnement	300,00
<i>culture</i>	Association culturelle des français d'origine Arménienne	Subvention annuelle de fonctionnement	600,00
<i>culture</i>	Association culturelles des français d'origine Arménienne	Cours d'arménien	450,00
<i>culture</i>	Association Kalliste	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
<i>culture</i>	Association de Loisirs Educatifs de l'Enfance Septémoise	Animation culturelle au Jardin des Arts	3 000,00
<i>culture</i>	Association OVER LITTÉRATURE	Subvention de fonctionnement	270,00
<i>culture</i>	Centre Culturel Louis Aragon	Polar et film noir	1 000,00
<i>culture</i>	Centre Culturel Louis Aragon	"Des livres et nous"	7 000,00

Secteur	Attributaire	Libellé	BP 2018
<i>culture</i>	Centre Culturel Louis Aragon	Expos au Jardin des Arts	4 000,00
<i>culture</i>	Centre Culturel Louis Aragon	Festival over littérature	2 000,00
<i>culture</i>	Centre Culturel Louis Aragon	Programmation culturelle	6 000,00
<i>culture</i>	Cercle populaire	Soirée chanson française	380,00
<i>culture</i>	Cercle populaire	Festival des chorales	2 600,00
<i>culture</i>	Cercle populaire	DVD "Ces septémois qui nous enchantent"	500,00
<i>culture</i>	Collectif des bibliothécaires COBIAC	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
<i>culture</i>	Entraide solidarité 13- comité Septèmes	Chorale Maguy Blanda	600,00
<i>culture</i>	Festival transméditerranéen	Subvention de fonctionnement	270,00
<i>culture</i>	Les Amis de la Médiathèque et du Jardin des arts	Subvention annuelle de fonctionnement	500,00
<i>culture</i>	Leis amis de mesclum	Subvention annuelle de fonctionnement	135,00
<i>culture</i>	Leis amis de mesclum	Dictée occitane	380,00
<i>culture</i>	Les Balladins de l'Estello	Subvention annuelle de fonctionnement	600,00
<i>culture</i>	Les Balladins de l'Estello	Théâtre	1 000,00
<i>culture</i>	Les Balladins de l'Estello	Chorale	600,00
<i>culture</i>	Les Balladins de l'Estello	Cours de provençal	450,00
<i>culture</i>	MJC Septèmes Centre	Subvention annuelle de fonctionnement	30 500,00
<i>culture</i>	MJC Septèmes Centre	Projet "Jazz sous les pins"	1 000,00
<i>culture</i>	MJC Septèmes Vallon des Peyrards	Subvention annuelle de fonctionnement	2 300,00
<i>culture</i>	Nuits Métais	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
<i>culture</i>	Philatélistes septémois	Subvention annuelle de fonctionnement	100,00
<i>enfance</i>	Association de Loisirs Educatifs de l'Enfance Septémoise	Contrat enfance jeunesse mini séjours	9 000,00
<i>enfance</i>	Association de Loisirs Educatifs de l'Enfance Septémoise	Séjour d'été	8 000,00
<i>enfance</i>	Association de Loisirs Educatifs de l'Enfance Septémoise	Subvention annuelle de fonctionnement	57 000,00
<i>enfance</i>	MJC Septèmes Vallon des Peyrards	Subvention arbre de Noël	1 000,00
<i>environnement</i>	Action environnement	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>environnement</i>	Association Etang de Berre	Subvention de fonctionnement	270,00
<i>environnement</i>	Amicale Comité Feux de Forêts Septèmes	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>environnement</i>	Amicale des sapeurs pompiers	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>environnement</i>	Colinéo Assenemce	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
<i>environnement</i>	Commission de recherche et d'information sur radioactivé	Subvention annuelle de fonctionnement	70,00
<i>environnement</i>	L'Abeille provençale	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>environnement</i>	MNLE 13	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
<i>environnement</i>	SOS Abeilles	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
<i>environnement</i>	SOS Abeilles	10 ans de l'association	80,00
<i>environnement</i>	Syndicat de chasse	Subvention annuelle de fonctionnement	1 000,00

Secteur	Attributaire	Libellé	BP 2018
<i>environnement</i>	Syndicat de chasse	Débroussaillage et aide à l'arrosage	2 000,00
<i>environnement</i>	Transport Ferroviaire et Développement Local à Septèmes	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>environnement</i>	Passeurs de jardins	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00
<i>festivités</i>	Comité des fêtes	Subvention annuelle de fonctionnement	47 200,00
<i>festivités</i>	Comité des fêtes de la CRS autoroutière Provence	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>jeunesse</i>	Centre social la Gavotte Peyret	Contrat enfance jeunesse accueil de jeunes 12-17 ans	20 000,00
<i>jeunesse</i>	Centre Culturel Louis Aragon	Activités jeunesse	1 000,00
<i>jeunesse</i>	Espace Jeunes Septèmes	concerts à l'espace Jean FERRAT	4 500,00
<i>jeunesse</i>	Espace Jeunes Septèmes	Subvention annuelle de fonctionnement	77 500,00
<i>jeunesse</i>	Foyer socio éducatif collège Marc Ferrandi	Subvention annuelle de fonctionnement	1 800,00
<i>jeunesse</i>	Prévention routière	Subvention annuelle de fonctionnement	400,00
<i>jeunesse</i>	Section de jeunes sapeurs pompiers	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>jeunesse</i>	Lycée Sainte Elisabeth	Lauréats concours "Je filme ma formation"	300,00
<i>mémoire et paix</i>	ARAC	Subvention annuelle de fonctionnement	600,00
<i>mémoire et paix</i>	ARAC	Initiative devoir de mémoire dans le Vercors	325,00
<i>mémoire et paix</i>	Association des médecins français pour la prévention de la guerre nucléaire	Subvention annuelle de fonctionnement	70,00
<i>mémoire et paix</i>	Mémorial du Camp des Milles	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00
<i>mémoire et paix</i>	Comité septémois pour la paix	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>mémoire et paix</i>	Comité septémois pour la paix	Projet vidéo	500,00
<i>mémoire et paix</i>	FNACA	Subvention annuelle de fonctionnement	600,00
<i>mémoire et paix</i>	Mémoires vivantes	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
<i>mémoire et paix</i>	Musée national de la résistance	Subvention annuelle de fonctionnement	30,00
<i>mémoire et paix</i>	PROMEMO	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
<i>mémoire et paix</i>	Septèmes mémoire et patrimoine	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
<i>petite enfance</i>	Association de Loisirs Educatifs de l'Enfance Septémoise	accueil de loisir maternel	34 000,00
<i>santé</i>	Aides provence	Subvention annuelle de fonctionnement	70,00
<i>santé</i>	Association culturelles des sourds de Marseille	Subvention annuelle de fonctionnement	30,00
<i>santé</i>	Association des donateurs de sang bénévoles	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
<i>santé</i>	Association des paralysés de France	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00
<i>santé</i>	Association des sclérodermiques de France	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00

Secteur	Attributaire	Libellé	BP 2018
<i>santé</i>	Association française contre la myopathie	Subvention annuelle de fonctionnement	70,00
<i>santé</i>	Association régionale des greffés du coeur	Subvention annuelle de fonctionnement	70,00
<i>santé</i>	Association Valentin Haüy	Subvention annuelle de fonctionnement	30,00
<i>santé</i>	Comité départemental de la ligue contre le cancer	Subvention annuelle de fonctionnement	30,00
<i>santé</i>	Fédération française de cardiologie	Subvention annuelle de fonctionnement	30,00
<i>santé</i>	L'Espoir 13 don d'organes	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
<i>séniors</i>	Association de loisirs 3ème âge Notre Dame Limite	Subvention annuelle de fonctionnement	800,00
<i>séniors</i>	Association de loisirs séniors Oustau René Payan	Subvention annuelle de fonctionnement	800,00
<i>séniors</i>	Association de loisirs de la Haute Bédoule	Subvention annuelle de fonctionnement	800,00
<i>séniors</i>	Association Les Séniors des Peyrards	Subvention foyer séniors	800,00
<i>séniors</i>	Centre social la Gavotte Peyret	Séniors centre social Gavotte Peyret	800,00
<i>séniors</i>	Entraide solidarité 13- comité Septèmes Lou Galoubet	Subvention annuelle de fonctionnement	800,00
<i>séniors</i>	Entraide solidarité 13- comité Septèmes Lou Galoubet	Atelier informatique	600,00
<i>séniors</i>	Section CGT retraités	Subvention annuelle de fonctionnement	800,00
<i>social</i>	Centre communal d'action sociale	Subvention annuelle de fonctionnement	88 024,17
<i>social</i>	Centre social la Gavotte Peyret	Subvention annuelle de fonctionnement - convention cadre	58 771,00
<i>social</i>	Centre social la Gavotte Peyret	fête de quartier	1 000,00
<i>social</i>	Centre social la Gavotte Peyret	Rythmes et saveurs	1 000,00
<i>social</i>	Comité des oeuvres sociales du personnel	Subvention annuelle de fonctionnement	32 833,94
<i>social</i>	Comité des oeuvres sociales du personnel	Chèques vacances	26 996,80
<i>solidarité</i>	APERS	Politique de la Ville/CLS	1 100,00
<i>solidarité</i>	ATD quart monde PACA	Subvention annuelle de fonctionnement	120,00
<i>solidarité</i>	Conseil départemental de l'aide juridique	Politique de la Ville/CLS	1 017,00
<i>solidarité</i>	Secours Catholique	Activité "Donne moi la clé"	800,00
<i>solidarité</i>	Secours populaire français	Subvention annuelle de fonctionnement	1 200,00
<i>sport</i>	Association opportunité réussite scolaire et sportive	Subvention annuelle de fonctionnement	600,00
<i>sport</i>	Association sportive collège Marc Ferrandi	Subvention annuelle de fonctionnement	900,00
<i>sport</i>	Association sportive des Tourelles	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00
<i>sport</i>	Cercle bouliste du Grand Pavois	Coupe André Molino	90,00
<i>sport</i>	Cercle bouliste du Grand Pavois	Subvention annuelle de fonctionnement	100,00
<i>sport</i>	Football Club Septèmes	Subvention équipe première	1 600,00
<i>sport</i>	Football Club Septèmes	Tournois et plateaux	2 280,00
<i>sport</i>	Football Club Septèmes	Subvention annuelle hors tournois et hors équipe première hors école de foot	3 500,00
<i>sport</i>	Football Club Septèmes	Ecole de sport	1 000,00

Secteur	Attributaire	Libellé	BP 2018
<i>sport</i>	La Boule Septémoise	Subvention annuelle de fonctionnement	100,00
<i>sport</i>	Mutuelle sports loisirs culture	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
<i>sport</i>	Sporting club ouvrier Septémois	Subvention annuelle de fonctionnement	9 500,00
<i>sport</i>	Sporting club ouvrier Septémois	Ecole de judo	1 500,00
<i>sport</i>	Sports olympiques Septèmes section football	Ecole de sport	1 000,00
<i>sport</i>	Sports olympiques Septèmes section football	Tournois et plateaux	2 280,00
<i>sport</i>	Sports olympiques Septèmes section football	Subvention annuelle hors tournois et hors équipe première hors école de foot	10 280,00
<i>sport</i>	Sports olympiques Septèmes section football	Equipe première	1 600,00
<i>sport</i>	Sports olympiques Septèmes section football	Accueil équipe étrangère	380,00
<i>sport</i>	Tennis club Septémois	Coupe du maire	380,00
<i>sport</i>	Tennis club Septémois	Ecole de tennis	2 000,00
<i>sport</i>	Tennis club Septémois	Subvention annuelle de fonctionnement	6 500,00
<i>sport</i>	Union sportive cycliste septémoise	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
<i>sport</i>	Union sportive cycliste septémoise	Section football	200,00
<i>sport</i>	Union sportive cycliste septémoise	Section cyclisme	200,00
<i>sport</i>	Union sportive cycliste septémoise	Section course à pied	800,00
<i>sport</i>	Union sportive cycliste septémoise	section marche à pied	200,00
<i>sport</i>	Union sportive cycliste septémoise	Ecole d'athlétisme	2 500,00
<i>sport</i>	Union sportive cycliste septémoise	Cross septémois	1 500,00

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions prévues pour les associations concernées.

PRECISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2018 en section de fonctionnement – articles 6574 et 657362, chapitre 65.

(Délibération n°04.02.2018 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Gérard ESCOFFIER, Hocine BEN-SAÏD, Corinne PORSIN-RAIDIN)

FINANCES COMMUNALES

Procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Création D'AP et CP et modification des AP et CP existants.

L'assemblée communale :

APPROUVE les suppressions, modifications et créations d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement telles que présentées par Monsieur le Maire.

PRECISE que les nouveaux Crédits de Paiement ont été inscrits au budget primitif 2018 en section d'investissement.

(Délibération n°05.04.2018 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO)

FINANCES COMMUNALES

Procédure des Autorisations d'Engagements et Crédits de Paiement (AE/CP) – Création d'AE et CP et Modification des AE et CP existants.

L'assemblée communale :

APPROUVE les modifications des Autorisations d'Engagement telles que présentées par Monsieur le Maire, à savoir :

CODE AE	Autorisation d'engagement	Montant de l'AE	Révision BP 2018	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2017)	CP 2018 ouverts au titre de l'exercice 2018 et reste à financer pour les exercices suivants			
						Reports	BP 2018	BS 2018	2019
AE 2012 01	Amélioration de la forêt communale 2012-2014	95 149.94	-23 850	0	71 286.24	0	0		
AE 2015 01	Amélioration de la forêt communale 2015-2017	98 000	-98 000	0	0	0	0		
AE 2018 01	Atlas de Biodiversité communal		53 500	53 500	0	0	15 000	10 000	28 500

(Délibération n°06.04.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Approbation du budget primitif – Exercice budgétaire 2018.

L'assemblée communale :

APPROUVE par nature, les propositions de dépenses et de recettes présentées par Monsieur le Maire au titre du budget primitif 2018 qui s'équilibre, en masse budgétaire totale, à la somme de 16 392 645 €.

(Délibération n°07.04.2018 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO)

EDUCATION

Approbation de la dissolution de la Caisse des écoles.

L'assemblée communale :

APPROUVE la dissolution de la Caisse des écoles qui prend effet à la date à laquelle la présente délibération revêtira caractère exécutoire.

DECIDE que les résultats de clôture de l'exercice 2014 seront repris au budget de la commune, dès la plus proche décision budgétaire suivant la dissolution de la Caisse des écoles.

PRECISE que ces résultats de clôture font apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 241 572,32 €.

CHARGE Madame la Trésorière comptable de la Caisse des écoles et comptable de la commune, d'effectuer les opérations relatives à la clôture du budget de la Caisse des écoles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour la commune, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Délibération n°08.04.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

JEUNESSE

Reconduction de l'adhésion de la Ville de Septèmes-les-Vallons à la Mission Locale de Marseille.

L'assemblée communale :

DECIDE de renouveler l'adhésion de la Ville de Septèmes-les-Vallons à la Mission Locale de Marseille.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

PRECISE que les crédits représentant la participation de la ville sont portés au Budget primitif 2018.

(Délibération n°09.04.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de Ville 2015-2020. Validation de la programmation d'actions associatives 2018 pour le territoire septémois.

L'assemblée communale :

DECIDE d'approuver la programmation 2018 pour le territoire septémois du Contrat de Ville Marseille Provence Métropole 2015 – 2020 selon une enveloppe financière de 75 000 € contre 109 250 € en 2017 répartie ainsi qu'il suit :

- L'Etat : 35 000 €
- Le Département : 20 000 €
- La Métropole Aix-Marseille-Provence : 20 000 €

SOLLICITE pour la réalisation des actions concernant la Commune de Septèmes, les subventions les plus élevées de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces décisions.

(Délibération n°10.04.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

PATRIMOINE COMMUNAL

Bilan de la politique foncière de la ville – Exercice budgétaire 2017.

L'assemblée communale :

APPROUVE le bilan des opérations immobilières réalisées sur le territoire communal pour l'année 2017, à savoir :

Motivation	Localisation	Réf. cadastrales	Identité vendeur/acheteur	Date acte	Conditions	Montant
Cession sur jugement	Chemin de la Haute Bédoule	AH 258-260-263-265	COMMUNE/ MAR - HERRERA	21/09/2017	CESSION SUR JUGEMENT	1 500,00 €
Construction d'une cuisine centrale	ZAC Pré de l'Aube	AO 132-135	SNEF/COMMUNE	21/09/2017	ACQUISITION	280 000,00 €

PRECISE que ce document sera annexé au compte administratif.

(Délibération n°11.04.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

DROIT DES SOLS

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer au nom de la commune, une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de l'extension du groupe scolaire Tranchier Giudicelli.

L'assemblée communale :

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à déposer, pour le compte de la commune, une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de l'extension du groupe scolaire Tranchier Giudicelli.

(Délibération n°12.04.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Sollicitation de la Métropole Aix Marseille Provence pour étendre le Droit de Prémption Urbain Renforcé (DPUR) aux zones UC et UD du Plan Local d'Urbanisme.

L'assemblée communale :

DECIDE de solliciter la Métropole Aix Marseille Provence afin de mettre en place un droit de préemption urbain renforcé (DPUR) sur les zones UC et UD du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

(Délibération n°13.04.2018 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO)

RESSOURCES HUMAINES

Application aux adjoints techniques et agents de maîtrise territoriaux, du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

L'assemblée communale :

ADOpte l'application aux agents de maîtrise et aux adjoints techniques territoriaux, du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

(Délibération n°14.04.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau type des emplois communaux - Année 2018.

L'assemblée communale :

APPROUVE les propositions du tableau type des effectifs.

DECIDE de fixer conformément au tableau annexé à la présente délibération, les effectifs communaux autorisés au nombre de 203, le nombre d'emplois permanents à temps complet effectivement pourvus étant de 161.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoin, des personnels non titulaires afin de satisfaire à des besoins ponctuels, saisonniers ou induits par la nécessité de pourvoir aux remplacements de fonctionnaires momentanément indisponibles.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoin, des personnels non titulaires en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires.

(Délibération n°15.04.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

ENVIRONNEMENT

Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) – Signature de la convention.

L'assemblée communale :

DECIDE de renouveler son adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) pour le programme de travail défini en partenariat dans le cadre de la convention.

PRECISE que la cotisation annuelle est fixée à 0,50 € / habitant / an soit une cotisation de 5432,50€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents afférents à cette adhésion et programme d'actions.

(Délibération n°16.04.2018 adoptée à l'UNANIMITE)

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45.